



Dispositif de sécurité bord de quai conforme à la réglementation en vigueur
(Arrêté 2710 E du 26 mars 2012).

Ce dispositif de sécurité (breveté) est destiné aux quais recevant gravats et déchets verts fins (tontes, feuillages ...).

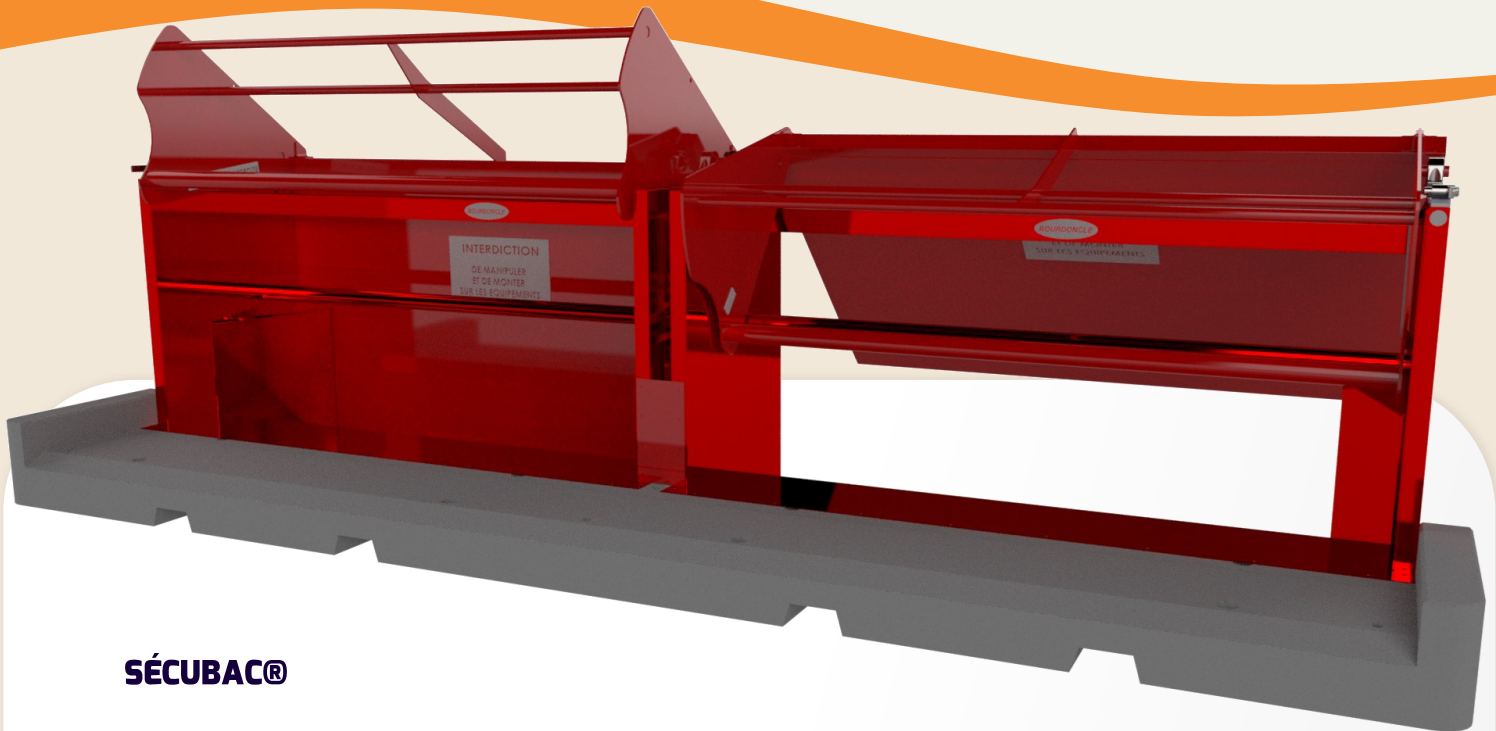
Il permet d'éviter les chutes du personnel et des usagers.



- Évite aux déchets de tomber entre la benne et le quai.
- Seul l'agent de déchèterie est habilité à manipuler le sécubac.

SÉCUBAC®

- Les usagers, comme le gardien de déchèterie, sont en sécurité.
- En position fermée ou ouverte, les lisses font office de garde-corps et empêchent les chutes
- Avant l'ouverture du SÉCUBAC®, le gardien valide si les déchets sont adaptés. Dans le cas contraire, il reste en haut de quai pour récupérer les déchets non souhaités
- Possibilité de validation de l'installation par **Bureau Véritas**.
- Exemples de réalisations repris par le **guide INRS** (Pages 41 à 43)



SÉCUBAC®

- Un système de verrouillage permet de maintenir le sécubac en position fermée
- Il est inutile de déverrouiller de sécubac après chaque passage d'usagers
- Rapidité de pose
- Sécurité
- Système mécanique : pas d'électricité ni d'hydraulique

Adresse :
METALLERIE BOURDONCLE
Z.A. de Wolf
12300 FIRMI

Tél :
05 65 63 58 59
Fax :
05 65 63 95 11

Email :
contact@bourdoncle.com
Site Web :
www.bourdoncle.com

BOURDONCLE
GROUPE MBI MÉTALLERIE